

Rapports sociaux et région¹

Juan-Luis Klein
Groupe de recherche et intervention régionales
Université du Québec à Chicoutimi, 555, boulevard de l'Université
Chicoutimi, Québec G7H 2B1

Dans ce travail, nous tenterons d'élaborer quelques hypothèses concernant la place de la notion de région dans l'analyse des rapports sociaux. Notre réflexion se situe dans le cadre de la structuration d'un nouveau mode de régulation de la société remplaçant la régulation d'inspiration keynésienne. L'objectif de notre réflexion est de contribuer à une analyse globale, voire holistique, du développement régional. Il faut recentrer cette notion dans le contexte d'une société en changement, postmoderne au plan des principes et postkeynésienne au plan de sa régulation.

Vers une redéfinition de la notion de région

Pour mieux faire comprendre notre objectif, il faudrait tenter une définition plus rigoureuse de la notion de région, fût-elle hypothétique. Nous sommes conscient qu'il s'agit là d'une aventure périlleuse. Depuis les auteurs pour qui une région est un « compartiment » de la surface de la terre dont les caractéristiques sont différentes de celles des compartiments voisins, jusqu'à ceux qui associent la région aux perceptions du territoire, en passant par les analyses qui mettent l'accent sur la division spatiale du travail, plusieurs concepts ont été formulés, qui d'ailleurs doivent être compris dans leur cadre paradigmatique. De

¹Les principales hypothèses théoriques présentées dans ce texte ont fait l'objet d'une communication présentée au colloque « Les études en développement régional : un champ unifié ? », tenu à Rimouski, à l'Université du Québec à Rimouski, en octobre 1984. Ces hypothèses ont été validées ultérieurement par un projet de recherche financé par le fonds FCAR. La recherche empirique a été réalisée par Christiane Gagnon et Marie-Joëlle Brassard dans le cadre de deux mémoires de maîtrise en études régionales déposés à l'Université du Québec à Chicoutimi.

plus, il est possible d'adopter une perspective opératoire, qui consiste pour l'essentiel à découper l'espace de façon plutôt artificielle, pour fins d'intervention volontaire ou d'agrégation de données statistiques; cette perspective peut être très utile pour des fins d'application immédiate, mais elle est nulle au plan de la compréhension des rapports sociaux². Il est possible aussi d'adopter une perspective analytique, ce que nous essaierons de faire.

Selon l'hypothèse que nous défendons ici, la dimension régionale révèle la réalité d'une façon spécifique, sous un éclairage différent de celui que donnent les autres échelles (voir Klein, 1988). Nous partons du principe que les rapports sociaux se constituent sur deux plans, l'un temporel (le plan historique), l'autre spatial (le plan géographique) (Dear, 1988). Le plan historique est constitué par l'évolution des modes de production et des modes de reproduction, soit par ce que nous appelons les modes de vie, et par la transition entre des modes de vie différents, alors que le plan géographique est constitué par l'articulation et par la coexistence de ces modes de vie différents (Klein, 1986).

Dans une tentative récente de recentrage de la géographie humaine, Dear distingue trois niveaux d'analyse dans la théorie sociale contemporaine: 1) les structures, c'est-à-dire des pratiques sociales stables et enracinées; 2) les institutions, c'est-à-dire les cristallisations de ces structures; et 3) les acteurs, c'est-à-dire les agents collectifs ou individuels qui vivent et produisent les processus sociaux (Dear, 1988, 269). Les rapports entre ces trois niveaux sont de type réciproque, mais chaque niveau jouit d'un fort degré d'autonomie. Aussi, les processus sociaux ne sont ni linéaires ni déterminés. L'articulation entre ces niveaux se fait à des échelles différentes. Il est possible de distinguer trois échelles: les macroéchelles, les mésoéchelles et les microéchelles. À chaque échelle correspond une combinaison spécifique de structures, d'institutions et d'acteurs.

Dans cette perspective, nous considérons la région comme l'expression des mésoéchelles de l'articulation de modes de vie différents et en évolution; cela constitue les systèmes régionaux. Ici, nous utilisons le concept de système dans son sens dialectique, c'est-à-dire en tant qu'il y a rapport avec des composantes internes et appartenance à une totalité³. Ces systèmes opèrent à l'intérieur de deux cadres, qui constituent deux aspects indissociables de la région comme instrument de gestion des rapports sociaux: un cadre structurel et un cadre spa-

²Pour des travaux récents qui montrent la diversité existante en études régionales, voir *L'Espace géographique*, numéro spécial sur la géographie régionale (4, 1986). Consulter aussi Gore, 1984. Pour une analyse de l'évolution historique de la notion de région, voir Claval, 1983.

³Le concept de système dialectique a été développé dans Lévy, 1986. Pour la notion de système appliquée à la région, voir Auriac, 1986.

tial. Mais ces deux cadres ne sont pas imposés de l'extérieur. Certes, il y a une influence extérieure, mais les cadres résultent aussi des rapports sociaux internes. La prééminence actuelle de la région comme instrument de gestion des rapports sociaux constitue ce que nous appelons la territorialisation de la gestion du social, ce qui implique une vision horizontale des rapports sociaux.

Néanmoins, comme l'explique Offe, une telle vision admet deux approches divergentes. Il y a, d'une part, une approche néoconservatrice, qui consiste à dissocier la « sphère politique » de la « sphère sociale » ou non politique (ce qui inclut le développement régional), dans le but d'alléger le fardeau financier que les programmes sociaux représentent pour l'État (voir Offe, 1985). Cela équivaut à une sorte de privatisation de la gestion locale des rapports sociaux. Une deuxième approche, autonomiste, réclame aussi un certain retrait de l'État, mais dans un but différent; ce qui est visé, c'est la configuration d'espaces d'autonomie où peuvent s'affirmer des solidarités territoriales et des référents identitaires (sur cette deuxième approche, voir May, 1986; Klein et Tremblay, 1989).

Quoi qu'il en soit, au plan politique, la territorialisation de la gestion du social apparaît comme un des résultats importants de la perte d'efficacité régulatrice de l'« État nation ». La région s'impose comme un mode important d'organisation de la société. Certes, cela est favorisé parce que, au niveau régional, il est possible de produire les convergences et les consensus que l'État a de plus en plus de mal à produire à l'échelle nationale. Or, si ce processus implique une sorte de « relocalisation » des projets sociaux (Garnier, 1982), il n'équivaut pas à la dépolitisation des acteurs locaux, mais plutôt à leur repolitisation sur une base locale. En effet, les différents acteurs sociaux se tournent vers ce qui leur est le plus proche, le plus accessible, et les préoccupations nationales et sectorielles sont remplacées par des revendications locales et territoriales (voir Klein et Gagnon, 1989).

L'importance acquise par le niveau régional dans la gestion du social a été établie par divers auteurs. Leurs analyses font appel à des instruments conceptuels et à des cas différents, mais le référent est le même. Delmartino (1982), par exemple, à propos du cas de la Belgique, parle de l'« État postunitaire » pour caractériser la tendance à la dispersion du pouvoir et au transfert de responsabilités aux niveaux inférieurs de l'État. Saunders (1985), analysant le cas de la Grande-Bretagne, signale pour sa part le renforcement des structures administratives intermédiaires dans le processus décisionnel. Et D'Arcy (1985), d'après une étude du cas français, décrit la région comme un « niveau de synthèse » de la planification et de la programmation locales, où l'État et le local se rencontrent. Ces analyses mettent l'accent sur le transfert de certaines responsabilités assumées par l'État central vers des structures intermédiaires infranationales mais supralocales.

Ce niveau intermédiaire de gestion du social est vu comme un lieu de concertation entre des acteurs sociaux aux intérêts différents, mais préoccupés par le développement local. Cette convergence spatiale n'efface pas les conflits sociaux et les hiérarchies sociales, comme l'explique Gontcharoff (1985), mais les repose sur un autre plan, le plan spatial. La concertation implique le choix d'un découpage spatial qui détermine son cadre territorial. Or, un tel choix n'est pas neutre et peut contribuer à imposer l'hégémonie de certaines classes sociales (Saunders, 1985, 152).

Ce problème est important, surtout à l'heure actuelle, où l'administration étatique modifie les structures spatiales existantes pour créer de nouveaux cadres de cohérence et de consensus. À cette fin, elle interpelle les acteurs sociaux pour qu'ils établissent de « nouvelles » convergences et minimisent leurs « anciennes » différences. Il s'agit d'une démarche qui revalorise les espaces régionaux comme cadre de consensus, voire de sens de la société. Or, cette recomposition de la société est vécue différemment par les divers acteurs. Les entreprises, l'État et les acteurs locaux vivent la respatialisation de façons qui ne sont pas nécessairement convergentes. Le choix d'un cadre institutionnel et d'un cadre territorial pose l'espace au centre d'un enjeu de pouvoir (Légaré, 1986).

La restructuration régionale au Québec : le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Au Québec, il peut être soutenu que le choix du mécanisme de concertation dans de vastes unités territoriales, les régions administratives, résulte de l'imposition de l'espace d'un type d'acteur, l'État, à des acteurs ancrés dans la société civile dont l'espace d'action est différent. Ainsi, lorsque les administrations étatiques découpent la société civile, elles imposent une échelle de gestion des rapports sociaux. Nous ne recommencerons pas ici l'histoire des politiques régionales au Québec⁴. Nous irons directement au cœur du sujet, en étayant notre hypothèse par l'étude sommaire du cas de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'une des régions périphériques du Québec. Nous étudierons les cas du sommet socio-économique et du réseau des groupes environnementaux⁵, structures importantes mais non convergentes, qui apparaissent comme deux volets de la confirmation de la région comme niveau de gestion des rapports sociaux.

⁴Pour l'analyse des divers aspects de la question régionale au Québec, voir *Cahiers de géographie du Québec*, numéro spécial sur les régions du Québec (30:80, 1986).

⁵Pour l'exemple du sommet socio-économique, nous nous inspirons de Brassard, 1987. Pour l'exemple des groupes environnementaux, nous nous inspirons de Gagnon, 1986.

Le premier sommet sur le développement et l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est déroulé entre le 1^{er} mai 1983 et le 4 mai 1984. L'objectif était de concerter les principaux acteurs par un mécanisme assez raffiné de formulation de projets et de choix de priorités. L'exercice a été mené en quatre étapes : 1) les colloques de zone; 2) les tables sectorielles; 3) le forum; et 4) l'étape finale. Ces étapes impliquent un ordre évolutif, mais aussi un ordre dans le processus de concertation lui-même. Les colloques de zone étaient une première étape de consultation de la population, les tables sectorielles l'ont poursuivie, le forum a fait des choix parmi les diverses propositions, et l'étape finale a permis d'établir les priorités définitives tout en les rendant publiques.

Les huit colloques de zone constituent la partie la plus spontanée du processus, ce qui explique la participation assez large des représentants d'institutions, organismes et entreprises locaux ainsi que des citoyens. Au total, près de 800 personnes ou organismes ont participé à cette étape de la consultation, ce qui a permis de dresser un inventaire assez large de propositions de développement.

Ensuite se sont tenues les douze tables sectorielles. La participation y était moins spontanée car les 194 participants étaient choisis en fonction des thèmes de chaque table. La participation à ces tables était assurée par un public « éclairé », voire par des « experts », dans le sens que Parenteau (1986) donne à ces termes.

Puis a eu lieu le forum, qui devait épurer les propositions présentées durant les étapes antérieures et, ainsi, favoriser l'apparition d'un consensus sur les orientations de développement privilégiées par les acteurs régionaux. Les participants au forum étaient, dans deux tiers des cas, des délégués nommés au cours des étapes antérieures; les autres participants avaient été désignés par le comité d'orientation du sommet. Cette phase était essentiellement politique car c'est là que les négociations concernant les principales orientations de développement se sont déroulées. Le forum a permis de dégager un nombre assez important de propositions (119), sur lesquelles l'étape finale devait statuer.

La dernière étape, en principe décisionnelle, était surtout médiatique (les discussions ont été transmises par la télévision). Aux intervenants, tous représentants d'organisations sociales et économiques, on avait donné la consigne suivante : « l'heure est venue de chercher ce qui nous unit et d'oublier ce qui nous divise » (*Progrès-Dimanche*, Chicoutimi, 29 avril 1984). Il en est résulté l'adoption à l'unanimité de 107 résolutions. Un comité de suivi devait veiller à leur application.

Mais le fait le plus important pour notre analyse est la fusion opérée un an plus tard par l'ancien conseil régional de développement et le comité de suivi du sommet, qui ont formé le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD), dont l'objectif est de voir

à la mise en oeuvre des priorités établies lors du sommet et d'assurer la concertation des acteurs régionaux.

Il est intéressant de remarquer que ce sommet s'est tenu à l'encontre de l'autonomie régionale, de la prise en charge du développement par les régionaux, de la participation de la collectivité, de l'entrepreneuriat local, etc. Cependant, l'observation de la répartition des diverses catégories de participants permet d'établir certaines tendances : 1) d'abord, il peut être constaté que plus la participation était spontanée et consultative, plus la part des intervenants *locaux*, à fonctionnement territorial et localisé (institutions para-étatiques, municipalités, PME), était importante; au contraire, plus le processus devenait décisionnel, plus ces intervenants étaient remplacés par des représentants gouvernementaux et syndicaux, à fonctionnement sectoriel et non localisé.

En effet, durant les colloques de zone, caractérisés par une participation plus spontanée, mais aussi par leur caractère moins décisionnel, la part des organismes paragouvernementaux dans le nombre de participants était de 18 %, celle des municipalités de 15,7 % et celle des PME de 30,9 %; ensemble, ces intervenants constituaient près des deux tiers des participants. Mais plus le processus évoluait, plus leur importance numérique diminuait, et à l'étape finale leur part n'était plus que de 25 %.

Les intervenants non spécifiquement locaux avaient suivi une progression contraire. Pendant les colloques de zone, les envoyés des divers ministères ne comptaient que pour 6,9 % des participants et ceux des syndicats pour 4,9 %, alors qu'à l'étape finale ils représentaient respectivement 18,4 % et 34,2 % des intervenants. Ensemble, en fin de processus, ces deux catégories regroupaient plus de la moitié des représentants, alors qu'elles n'en comprenaient que 11,8 % au début. Certes, importance numérique n'est pas toujours synonyme d'importance politique, mais les chiffres sont révélateurs de la nature de ce processus de structuration d'un espace régional de gestion du social.

Indépendamment des répercussions économiques directes de ce sommet en termes de création d'emplois ou d'entreprises, sa principale contribution est d'avoir eu lieu. Le processus a permis d'établir un mode de gestion des rapports sociaux dans la région étudiée, la concertation territoriale, ainsi que le cadre de celle-ci, la région administrative. Et il en est résulté un organisme permanent, le CRCD, où siègent tous les acteurs sociaux dont l'objectif est de veiller au maintien du consensus dans la société civile. Il importe toutefois de préciser que cet organisme, malgré l'autonomie dont il jouit, n'est pas indépendant de l'administration gouvernementale. Il est financé en bonne partie par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ).

Rappelons que l'OPDQ a comme mandat de coordonner les interventions gouvernementales en matière de développement régional, alors que le CRCD veille à la concertation des acteurs sociaux (entreprises, syndicats, groupes de pression, organismes paragouvernementaux et gouvernementaux). Les deux organismes fonctionnent en parallèle et entretiennent des rapports étroits; le CRCD n'est pas une simple courroie de transmission, à la différence des conseils consultatifs des années 1970. Les liens sont formels (financement), certes, mais ils sont aussi informels et de nature personnelle. Ces deux organismes de concertation constituent la structure régionale, c'est-à-dire intermédiaire, de gestion des rapports sociaux. Cette structure a une certaine autonomie eu égard aux modalités de la concertation, tout en fonctionnant dans les cadres de l'État. Cet exemple illustre le modèle de l'État post-unitaire, expliqué plus haut.

Notre deuxième exemple, celui des groupes environnementaux, illustre l'insertion des organisations de type « nouveaux mouvements sociaux » (Offe, 1985; Habermas, 1982) dans le processus de territorialisation de la gestion des rapports sociaux. Nous avons choisi ces groupes parce que, contrairement aux groupes communautaires et culturels, ils ont participé au sommet socio-économique et parce qu'ils ont un référent régional dans leur action quotidienne (Trottier, 1988). Il s'agit essentiellement de groupes revendicatifs et de pression, et les problèmes qu'ils abordent concernent toutes les échelles géographiques, mais leurs pratiques sont surtout locales. Ces problèmes sont d'autant plus significatifs que la région est périphérique et que ses principales ressources naturelles (l'hydroélectricité et la forêt) sont contrôlées par de grandes compagnies.

Les dossiers sur lesquels interviennent les groupes environnementaux sont d'une grande diversité. Néanmoins, il est possible d'établir deux préoccupations majeures : l'éducation de la population à l'environnement et la mise en valeur des ressources locales, particulièrement de la ressource eau.

Dans le domaine de l'éducation, les groupes cherchent à mettre en oeuvre des moyens qui serviront à assurer l'information et la sensibilisation de la population à l'égard de son environnement physique et social. Quant à leur préoccupation pour l'eau en tant que ressource naturelle, elle révèle les bases de leur territorialité et du sentiment d'appartenance qu'ils véhiculent. Plusieurs groupes ne se limitent pas à réclamer la dépollution des cours d'eau, exigence logique compte tenu de leur allégeance écologiste, mais revendiquent la cogestion des cours et nappes d'eau, compétence associée au contrôle local du processus de développement. Jusqu'à maintenant, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'eau a été considérée comme une monnaie d'échange — inégal, faut-il le préciser — avec les grandes compagnies; cela s'est soldé par des

ententes qui n'ont pas privilégié les intérêts des citoyens et qui n'ont pas tenu compte des impacts sur l'écosystème, comme l'illustrent les cas du lac Kenogami et du lac Saint-Jean.

Tout en s'insérant dans l'établissement d'un cadre intermédiaire régional de gestion du social, l'effort des groupes environnementaux pour limiter les effets négatifs de l'exploitation des ressources prend la forme d'un conflit social où s'affrontent deux visions du développement. L'une prône la gestion des ressources naturelles par des grandes compagnies et des multinationales à des fins exclusives de croissance, l'autre la maîtrise locale de la gestion des ressources pour un développement « social » et « durable ».

Dans ce cas le consensus de type régional recherché ne s'inspire pas du modèle de la concertation, car il ne vise pas à satisfaire l'ensemble des acteurs régionaux, y compris les multinationales et l'administration gouvernementale, mais plutôt à établir un consensus autour d'un modèle de développement alternatif.

Parallèlement, ces groupes assument une part de la gestion des rapports sociaux dans la mesure où ils contribuent à administrer, à protéger et à mettre en valeur des ressources humaines et physiques, tout en assurant des services aux citoyens, au prix d'emplois précaires et avec des moyens financiers faibles et instables, provenant de subventions gouvernementales. Il demeure que ces groupes et associations expérimentent des modes de vie nouveaux basés sur le respect de l'environnement, le pacifisme, la démocratie participative et l'intensification du sentiment d'appartenance, ce qui, nous en faisons l'hypothèse, constitue un facteur de dynamisme pour le développement régional et la démocratie locale.

Conclusion

L'analyse du sommet socio-économique et des groupes environnementaux de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean montre que la territorialisation de la gestion des rapports sociaux n'implique pas que les divergences sociales soient effacées. En fait, une stratégie, celle de la concertation, qui s'impose d'ailleurs, prône une sorte d'extra-socialité de la région. Les différences sociales sont exclues sous le prétexte des proximités territoriales. Mais, comme l'analyse des groupes environnementaux le montre, l'adoption du cadre régional de gestion du social peut aussi permettre de reposer les conflits, sans les exclure. Dans ce cas, les conflits sont ancrés dans le territoire et l'enjeu n'est pas la gestion efficace du social mais la maîtrise locale du développement.

Le défi de l'administration étatique consiste à instituer des espaces d'appartenance à partir de certains symboles dont la production et la reproduction ne sont pas assurées par ceux qui les vivent. Et tout l'en-

jeu est justement dans le contrôle de cette identité. Tous les groupes sociaux (bourgeoisie, notables, travailleurs, mouvements sociaux) ressentent cette identité, mais tous ne la vivent pas de la même façon. L'imposition d'un découpage approprié à l'épanouissement de l'un ou de l'autre devient donc un enjeu majeur de la gestion des rapports sociaux à l'échelle locale.

Ainsi, la région ne renvoie pas exclusivement à une notion opérative ou normative, au contraire. Il est tout à fait approprié de la considérer comme une échelle essentielle à la société postkeynésienne dans le contexte du remplacement de l'instrument de régulation « État nation ». La région ne constitue pas seulement un niveau administratif, pas plus qu'elle ne doit être réduite à un découpage technique. Elle représente un espace-temps, de l'évolution-combinaison des modes de vie qui façonnent les rapports entre les structures, institutions et acteurs, qui constituent le social.

La région apparaît donc comme un maillon fort du mode de régulation postkeynésien qui s'implante dans la société occidentale suite à la crise de l'État nation. Ainsi, elle revient à sa signification première, soit sa signification politique, et ce n'est pas surprenant. La notion de région a de tout temps été associée à la fonction de gouverner. Le mot ne vient-t-il pas du latin « regere » et n'est-il pas associé à « régie » ? La région s'impose comme un des « espaces du politique » : le territoire devient projet politique, tout en structurant les rapports de pouvoir entre les acteurs de la société civile et entre celle-ci et l'État.

Références

- Auriac, F. 1986. « Région-système, région et systèmes économiques », *L'Espace géographique*, 4, 272-277.
- Brassard, M.-J. 1987. *La Restructuration institutionnelle en région: l'exemple du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, mémoire de maîtrise en Études régionales, 162 p., inédit.
- Claval, P. 1983. « La notion de région », dans J.A.H. Paelinck et A. Salles, éd. *Espace et localisation*. Paris, Economica, 53-72.
- D'Arcy, F. 1985. « La classe politique française face à la décentralisation », *Revue internationale d'action communautaire*, 13:53, 61-68.
- Dear, M. 1988. « The Postmodern Challenge: Reconstructing Human Geography », *Trans. Inst. Br. Geogr.*, 13, 262-274.
- Delmartino, F. 1982. *La Régionalisation de la Belgique: réforme fédéraliste ou opération de décentralisation?* Communication présentée au douzième congrès de l'Association internationale de science politique, Rio de Janeiro, août, 24 p.
- Gagnon, C. 1986. *Pratiques écologistes et développement alternatif en Sagamie*. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, mémoire de maîtrise en Études régionales, inédit, 167 p.
- Garnier, J.-P. 1982. « Localiser le social ou socialiser le local ? », *Espaces et sociétés*, 40, 3-14.

- Gontcharoff, G. 1985. «La démocratie locale en question», *Revue internationale d'action communautaire*, 13:53, 119-124.
- Gore, C. 1984. *Regions in Question*. Londres et New York, Methuen, 290 p.
- Habermas, J. 1982. «New Social Movements», *Telos*, 32-37.
- Klein, J.-L. et C. Gagnon. 1989. *Le Social apprivoisé*. Hull, Asticou (sous presse).
- Klein, J.-L. et P.-A. Tremblay. 1989. «Les mouvements sociaux et leurs espaces d'autonomie», *Nouvelles Politiques sociales* (sous presse).
- Klein, J.-L. 1986. «Des genres de vie aux modes de vie : splendeur et déclin de la géographie régionale au Québec», *Cahiers de géographie du Québec*, 30:80, 203-216.
- Klein, J.-L. 1988. «Les enjeux territoriaux dans la société de l'après-crise : un défi pour la géographie», *Cahiers de géographie du Québec*, 32:87, 303-311.
- Légaré, M. 1986. «Les municipalités régionales de comté et le pouvoir régional : acteurs et enjeux», dans H. Dionne, J.-L. Klein et J. Larrivée, éd. *Vers des nouveaux territoires intermédiaires ?* Rimouski et Chicoutimi, GRIDEQ et GRIR, 17-60.
- Lévy, J. 1986. «L'espace et la politique : quelles rencontres ?», dans F. Auriac et R. Brunet, éd. *Espaces, jeux et enjeux*. Paris, Fayard, 253-267.
- May, N. 1986. «Constitution d'un regard. Fordisme et localisme», *Les Annales de la recherche urbaine*, 29, 5-12.
- Offe, C. 1985. «New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics», *Social Research*, 52:4, 817-868.
- Parenteau, R. 1986. «Les consultations publiques et la participation à l'aménagement», dans J.-L. Klein et autres, éd. *Aménagement et développement : vers des nouvelles pratiques ?* Montréal, «Cahiers de l'ACFAS», 38, 179-188.
- Saunders, P. 1985. «The Forgotten Dimension of Central-local Relation: Theorising the Regional State», *Environment and Planning D. Society and Space*, 3, 149-162.
- Trottier, D. 1988. «Le mouvement écologique», *Possibles*, 12:2, 87-102.